

Permanences de députés LREM attaquées : et ils s'étonnent !



Je ne comprends pas l'incompréhension de certains élus qui ont vu leur permanence attaquée et qui s'en offusquent.

Je ne souscris pas non plus à la vague d'indignation de la part des autres élus qui s'est ensuivie.

En préambule, on peut déjà souligner que les élus actuels de la majorité ne s'indignent jamais tant quand ce sont des milliers de voitures qui partent en fumée dans les liesses banlieusardes.

Ils ne sont jamais aussi activement indignés quand ce sont des Françaises et des Français de couleur blanche qui se font égorger, voler, tabasser, violer, dépouiller par des individus de communautés indigènes.

Ces élus ont l'indignation sélective.

Dans cette affaire du Ceta, on a vu des députés se prosterner

comme des soumis en lèche-babouches le matin du 23 juillet devant sainte Greta dont le discours écologique doit s'analyser en logique finale comme une condamnation de tout traité ultralibéral, et adopter un des traités les plus ultralibéraux qui soit l'après-midi.

C'est ballot, mais en agissant ainsi, ces députés viennent de donner l'image de guignols qui ne savent plus du tout où ils habitent. D'ici à ce que ce soit la solidarité nationale qui doive encore s'occuper de ces SDF volontaires par indigence mentale, j'ai déjà mal au portefeuille.

Ces considérations générales rappelées, venons-en à l'affaire au cas particulier.

Tout part du vote du traité de libre-échange ultralibéral avec le Canada dénommé Ceta par l'Assemblée nationale le 23 juillet 2019.

Je reste complètement abasourdi de la réaction d'indignation de ces élus face à la colère de leurs électeurs.

Visiblement, il est nécessaire de leur rappeler quel est le rôle d'un élu dans une démocratie, et quelles sont les limites qu'il ne doit pas franchir sous peine d'avoir à rendre des comptes, aussi sec.

Les attaques de permanences se sont produites principalement dans des circonscriptions à forte sociologie rurale : Perpignan, Vesoul, Thuir, Guéret.

Il est utile de revenir aux basiques pour expliquer à ces élus l'erreur monumentale qu'ils ont commise, erreur qui, dans l'Antiquité, aurait conduit à leur ostracisme définitif, voire à leur exécution.

Qu'est-ce qu'un élu ?

C'est un représentant. Outre le bon sens, c'est la Constitution qui nous le dit.

Qu'est-ce qu'un représentant ? C'est quelqu'un qui représente, par définition.

Dans des élections législatives, un élu d'une circonscription est donc chargé de représenter ses électeurs devant la représentation nationale.

Une expression courante d'auteur nous précise que le mandataire a la charge de « *soigner les intérêts de son mandant* ».

Voilà, on y est, c'est la seule base de réflexion qui vaille : un élu est chargé de soigner les intérêts des électeurs de sa circonscription.

Bien entendu, dans une circonscription, en fonction de sa composition sociologique, financière et économique, il peut y avoir des intérêts contradictoires à défendre.

L'élu soignerait alors les intérêts de la majorité des électeurs qui l'ont porté à l'Assemblée, ce qui ne l'empêcherait pas à l'occasion de prendre soin des intérêts des électeurs minoritaires dès lors qu'ils ne portent pas ombrage aux intérêts des majoritaires de la circonscription.

Qu'un élu d'une grande métropole soigne les intérêts de ses électeurs mondialistes en adoptant un accord international ultralibéral, on ne peut rien y redire. Il répond au mandat qu'il a reçu de ses électeurs.

Qu'un élu dont la majorité des électeurs vit directement ou indirectement de la ruralité vote un accord qui va les mener à la ruine pour cause de concurrence déloyale, il ne soigne plus alors les intérêts de la majorité des électeurs de sa circonscription.

Il est alors normal que cet élu soit pris à partie pour trahison.

Je n'y vois aucune matière à indignation.

L'élus a incité à la haine, qu'il en supporte les conséquences, rien de plus logique, c'est l'ordre des choses, c'est tellement dans l'ordre des choses que cela a été proverbialisé : « *qui sème le vent récolte la tempête* », soit en traduction juridique « *nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes* ».

Je suis même outré que les procureurs de la République de ces circonscriptions n'aient pas déjà réclamé à leurs parquets respectifs la mise en examen de ces élus pour incitation à la haine.

Car ce sont bien ces élus qui incitent à la haine, et ils tombent par leur attitude pleinement et directement sous le coup de la loi.

Ne renversons pas l'ordre des choses, les agriculteurs-Gilets jaunes ne sont que des victimes dans l'affaire.

Nous sommes face à un de ces laxismes judiciaires de moins en moins supportables par le citoyen puisqu'on en conclut fort logiquement que les lois sont faites contre le pékin de base mais ne s'appliquent jamais aux politiciens.

Pour s'indigner, ces élus se fondent sur la violence intolérable dont ils feraient l'objet, incompatible avec les règles d'une société démocratique.

Cet appel constant aux règles démocratiques appelle en retour deux observations qui vont finir de régler le sort de ces élus qui se croient tout autorisé, alors qu'ils ne sont que de modestes représentants. Il va bien falloir qu'ils se souviennent décidément de leur condition dans la Nation, avant qu'un jour les têtes ne roulent.

Comme ces indignés indignes en appellent tout le temps à la démocratie, prenons-les au mot.

Il serait facile d'échapper à la colère et à la violence de

manière démocratique dans la situation qui nous préoccupe.

Nous venons de voir que ces élus ont trahi les intérêts de leurs électeurs. Ils ne sont plus légitimes.

Il suffirait alors de les démettre en annulant leur élection, et de retourner devant les électeurs de leur circonscription.

Puis, après avoir annulé le vote du 23 juillet 2019, refaire un vote sur le Ceta avec la nouvelle Assemblée.

Voilà de la démocratie sans violence.

En refusant l'annulation de l'élection des élus ruraux qui ont trahi les intérêts de leurs électeurs, puis en refusant un nouveau vote du Ceta devant une nouvelle Assemblée, ce sont tous les élus de la Nation qui incitent à la haine, et qui tombent ainsi sous le coup de la loi.

Ensuite, ces représentants ont tendance à oublier qu'ils ne sont que des mandataires tenus de soigner ceux qui les ont élus, et non d'obéir aux consignes de vote d'un parti, ce qui n'est rien de moins que la négation de la démocratie représentative puisqu'au lieu de représenter leurs électeurs ils représentent alors un parti.

Or la Constitution est claire en son article 3 : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.*

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Si donc les élus votent selon les consignes d'un parti, et non selon le souhait de leurs électeurs, cela signifie tout simplement que ledit parti s'est attribué l'exercice de manière non constitutionnelle de la souveraineté nationale.

Si cela était prouvé, le vote du 23 juillet 2019 serait donc inconstitutionnel, et devrait être invalidé.

Enfin ces élus oublient aussi la violence qu'ils infligent à leurs électeurs.

Un frigo vide le 15 du mois, des enfants en malnutrition, des patrons et des DRH qui abusent des nouvelles règles du marché du travail pour exiger de leurs salariés l'inacceptable dans une société démocratique moderne sont des violences autrement plus graves que celles qu'ont subies ces élus.

Il est indigne de la part de ces élus qui s'indignent de leurs petits désagréments égoïstes de ne pas prendre en compte les violences avec la mort qui s'ensuit vu le nombre de suicides d'agriculteurs qu'ils imposent aux électeurs de leurs circonscriptions.

Pour cette seule dernière raison, toute colère est légitime puisqu'il s'agit de survie.

En matière de survie, la légitime défense conduit nécessairement à la légitime violence.

Pour l'humanité entière, 1789 fait jurisprudence.

Ce sont ces élus qui n'ont plus aucune légitimité, et qui doivent partir.

À jamais.

Avant que des têtes ne roulent.

À moins que le petit peuple des campagnes de France, envoûté d'un songe athénien, ne préfère servir la ciguë de la trahison bien frappée...

Jean d'Acre